



Número de Révision: 005.1

Date de sortie: 02/08/2021

1. PRODUIT ET ENTREPRISE IDENTIFICATION

Désignation de l'article:	LePage® PL Premium 100% Polyurethane Construction Adhesive	Numéro IDH:	1403221
Type de produit/utilisation:	Colle polyuréthane à 1 composant		
Restriction d'utilisation:	Non identifié	Région:	Canada
Raison sociale:	Henkel Canada Corporation Meadowpine Boulevard 2515 Mississauga, Ontario L5N 6C3	Votre contact:	Téléphone: +1 (905) 814-6511 NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE: MÉDECIN : Centre Anti-Poison 1-877-671-4608 (appel à frais virés) ou 1-303-592-1711 TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300 1-703-527-3887(appel à frais virés) Internet: www.henkelna.com

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

VUE D'ENSEMBLE DE TOUS LES CAS D'URGENCE	
DANGER:	PROVOQUE UNE IRRITATION CUTANEE. PEUT PROVOQUER UNE ALLERGIE CUTANEE. PROVOQUE UNE SEVERE IRRITATION DES YEUX. PEUT PROVOQUER DES SYMPTOMES ALLERGIQUES OU D'ASTHME OU DES DIFFICULTES RESPIRATOIRES PAR INHALATION. PEUT IRRITER LES VOIES RESPIRATOIRES. RISQUE AVERE D'EFFETS GRAVES POUR LES ORGANES A LA SUITE D'EXPOSITIONS REPETEES OU D'UNE EXPOSITION PROLONGEE.

CLASSE DE RISQUE	CATEGORIE DE RISQUE
IRRITATION CUTANEE	2
IRRITATION DES YEUX	2A
SENSIBILISATION RESPIRATOIRE	1
SENSIBILISATION DE LA PEAU	1
TOXICITE SPECIFIQUE POUR UN ORGANE CIBLE - EXPOSITION UNIQUE	3
TOXICITE SPECIFIQUE AU NIVEAU DE L'ORGANE CIBLE- EXPOSITIONS REPETEES	1

PICTOGRAMME(S)



Conseils de prudence

Prévention:

Ne pas respirer la poussière ni les émanations. Laver soigneusement la zone affectée après la manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux et du visage. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection

Numéro IDH: 1403221

Nom du produit: LePage® PL Premium 100% Polyurethane Construction Adhesive

Intervention:	respiratoire. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. EN CAS D'INHALATION : Déplacer la victime à l'air frais et l'installer au repos dans une position confortable pour la respiration. Si vous ressentez des malaises, communiquer avec un CENTRE ANTIPOISONS ou un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin. En cas de symptômes respiratoires : appeler un centre antipoison ou un médecin. Enlever les vêtements contaminés.
Stockage:	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef.
Élimination:	Mettre le contenu et/ou le récipient au rebut conformément aux règlements fédéraux, nationaux, provinciaux et locaux.

La présente classification satisfait au Règlement sur les produits dangereux du Canada (SIMDUT 2015) et se conforme aux dispositions du Système général harmonisé (SGH) de classification et d'étiquetage des produits chimiques des Nations Unies.

Voir section 11 pour information supplémentaire sur la toxicologie.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances dangereuses	Numéro CAS	Poids %*
talc (Mg ₃ H ₂ (SiO ₃) ₄)	14807-96-6	>= 30 - < 40
Méthylènebis(phenylisocyanate)	101-68-8	>= 10 - < 20
Mélange d'hydrocarbures	64742-46-7	1 - 5
Méthylène bisphenyl isocyanate	26447-40-5	1 - 5
Polymeric diphenylmethane diisocyanate	9016-87-9	1 - 5

*Les pourcentages exacts peuvent varier ou constituer un secret commercial. L'intervalle de concentration est fourni pour aider les utilisateurs à assurer les protections appropriées.

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

Inhalation:	Si inhalé, amener immédiatement la personne affectée à l'air frais. Traitement médical immédiat indispensable.
Contact avec la peau:	Laver immédiatement la zone affectée avec une eau savonneuse. Si des symptômes se manifestent et persistent, consultez un médecin. Enlever les vêtements souillés.
Contact avec les yeux:	S'il y a contact avec les yeux, les rincer immédiatement avec de grandes quantités d'eau pendant 15 minutes et obtenir une aide médicale immédiate.
Ingestion:	Ne pas faire vomir. Rincer la bouche, boire beaucoup d'eau. Soins médicaux immédiatement nécessaires.
Symptômes:	Voir la section 11.
Indication pour le médecin:	Une personne connaissant une réaction dermique ou de sensibilisation pulmonaire à cette matière, devrait être retirée du lieu d'exposition au diisocyanate. Traitement basé sur l'appréciation du médecin au vu des réactions du patient.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié:	Brouillard d'eau Mousse Dioxyde de carbone.
Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:	Utiliser un appareil respiratoire autonome et une panoplie complète de protection telle qu'une tenue de nettoyage. En cas d'incendie, refroidir les récipients exposés avec de l'eau vaporisée.

Feu inhabituel ou risques d'explosion: Aucun connu

Produit ou gaz issus de la combustion: Gaz nitreux Fumées irritantes. Vapeurs d'isocyanate.

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Utiliser la protection personnelle recommandée à la section 8, isoler la zone dangereuse et refuser l'accès au personnel inutile et non protégé.

Mesures de protection de l'environnement: Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

Méthodes de nettoyage: Assurer une ventilation adéquate. Racler le matériau renversé et placer dans un récipient fermé pour mise au rebut. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation: Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Évitez les températures extrêmes. L'exposition aux vapeurs de MDI chauffé peut être extrêmement dangereuse. Bien laver avant manipulation. Protéger de l'humidité. Assurer une ventilation adéquate.

Stockage: Pour un entreposage sans risque, entreposer entre 15 °C (59°F) et 30 °C (86°F)
Éviter l'humidité. Garder dans un endroit frais, bien ventilé, à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Garder le récipient bien fermé jusqu'à utilisation.

Durée de Conservation Déclaration: Non disponible

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Les employeurs devraient accomplir une évaluation de tous les lieux de travail pour déterminer le besoin, et du choix, des commandes appropriées d'exposition et le matériel de protection pour chaque tâche effectuée.

Substances dangereuses	ACGIH TLV	OSHA PEL	AIHA WEEL	Autre
talc (Mg ₃ H ₂ (SiO ₃) ₄)	2 mg/m ³ TWA Fraction alvéolaire.	0.1 mg/m ³ TWA Respirable. 20 MPPCF TWA 2.4 MPPCF TWA Respirable.	Rien	50 ppm
Méthylènebis(phenylisocyanate)	0.005 ppm TWA	0.02 ppm (0.2 mg/m ³) Ceiling	Rien	Rien
Mélange d'hydrocarbures	5 mg/m ³ TWA Fraction inhalable.	5 mg/m ³ PEL Brouillard	Rien	Rien
Méthylène bisphenyl isocyanate	Rien	Rien	Rien	Rien
Polymeric diphenylmethane diisocyanate	Rien	Rien	Rien	Rien

Remarques sur la conception des installations techniques: La ventilation par aspiration à la source est recommandée quand la ventilation générale n'est pas suffisante pour maîtriser la contamination aéroportée à des niveaux inférieurs aux limites d'exposition professionnelle.

Protection respiratoire: Suivre les recommandations de protection respiratoire d'OSHA (29 CFR 1910.134). Utiliser un appareil de protection respiratoire à adduction d'air filtré approuvé NIOSH s'il y a possibilité de dépasser les limites d'exposition établies. Appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs/particules. Toutefois, en raison des mauvaises caractéristiques de détection du MDI, il faut s'assurer que les éléments filtrants soient bien ajustés et remplacés en temps opportun.

Protection des yeux: Lunettes de sécurité avec protections latérales. Utiliser un masque complet s'il y a des risques d'éclaboussures ou de pulvérisation du produit.

Protection de la peau:

vêtement de protection approprié

9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

Etat physique:	Visqueux, Solide
Couleur:	Havane
Odeur:	Doux
Seuil de détection d'odeur:	Non disponible
Valeur pH:	Neutre, Faiblement, Alcalin
Pression de vapeur:	Non disponible
Point / zone d'ébullition:	172 - 341 °C (341.6 - 645.8 °F) pas de méthode
Point/domaine de fusion:	Non applicable
Gravité spécial:	1.294 - 1.378
Densité de vapeur:	Plus lourd que l'air
Point d'éclair:	> 93.34 °C (> 200.01 °F)
Inflammable/Limites inférieures d'explosion:	1.6 %
Inflammable/Limites supérieures d'explosion:	10.2 %
Température d'auto-inflammation:	Pas d'information disponible
Inflammabilité:	Non applicable
Taux d'évaporation:	Non disponible
Solubilité dans l'eau:	Légèrement soluble
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non disponible
Teneur VOC:	< 3 %; 76 g/l (en poids, calculées en utilisant la méthode de CARB; g / L moins d'eau, moins exemptions calculées en utilisant la méthode de SCAQMD)
Viscosité:	Non disponible
Température de décomposition:	Non disponible

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité:	Stable dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation.
Réactions dangereuses:	Le contact avec l'humidité, d'autres matières qui réagissent avec les isocyanates, ou une température supérieure à 177°C (350°F), peut causer la polymérisation.
Produits de décomposition dangereux:	Des fumées et des gaz irritants et/ou toxiques peuvent être libérés si le produit se décompose. oxydes d'azote Isocyanates aromatiques. oxydes de carbone
Produits incompatibles:	Oxydants. Alcools. Eau.
Réactivité:	Non disponible
Conditions à éviter:	Eviter l'humidité. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Exposition prolongée à la chaleur.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition pertinentes: Inhalation, Peau, Yeux, Ingestion

Effets potentiels sur la santé

Inhalation:

Suite à des surexpositions répétitives préalables ou à une seule dose importante, certaines personnes développeront une sensibilisation à l'isocyanate (asthma chimique) qui les rendra susceptible à réagir à une exposition ultérieure à l'isocyanate, à des niveaux bien inférieurs à la valeur-seuil. Il a été démontré que la surexposition aux isocyanates peut causer des dommages pulmonaires. Assèchement des voies nasales, gorge endolorie, toux, resserrement de la poitrine, dyspnée. Les personnes allergiques aux isocyanates ne doivent être mises en contact avec le produit. Ce produit peut causer une sensibilisation par inhalation et contact avec la peau. Peut irriter les voies respiratoires.

Contact avec la peau:

Le contact avec la peau peut causer une irritation de la peau ou une réaction allergique (sensibilisation) chez certaines personnes. Ce produit peut décolorer la peau.

Contact avec les yeux:

Le contact avec les yeux entraînera une irritation.

Ingestion:

L'ingestion de ce produit peut causer des nausées, des vomissements et la diarrhée.

Substances dangereuses	LC50s et LD50s	Effet immédiat et retardé sur la santé.
talca (Mg ₃ H ₂ (SiO ₃) ₄)	Rien	Irritant, Poumon, Quelques éléments de preuve de cancérogénicité
Méthylènebis(phenylisocyanate)	Inhalation LC50 (Rat, 4 h) = 0.38 mg/l	Irritant, Respiratoire, Allergène
Mélange d'hydrocarbures	Inhalation LC50 (Rat, 4 h) = 1.72 mg/l	Irritant
Méthylène bisphenyl isocyanate	Rien	Allergène, Irritant, Mutagène, Respiratoire
Polymeric diphenylmethane diisocyanate	Rien	Allergène, Irritant, Reins, Foie, Respiratoire

Substances dangereuses	NTP cancérogène	IARC cancérogène	OSHA cancérogène (Spécifiquement réglementé)
talca (Mg ₃ H ₂ (SiO ₃) ₄)	Non	Non	Non
Méthylènebis(phenylisocyanate)	Non	Non	Non
Mélange d'hydrocarbures	Non	Non	Non
Méthylène bisphenyl isocyanate	Non	Non	Non
Polymeric diphenylmethane diisocyanate	Non	Non	Non

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Information écologique:

Non disponible

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Information exigée est pour pour les produits inutilisés uniquement.

Méthode de rejet recommandée:

Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et municipaux.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les informations relatives au transport fournies dans cette section s'appliquent seulement au matériau lui-même/à la formulation elle-même et elles ne sont pas spécifiques à aucun emballage/à aucune configuration.

Transport du Canada de Marchandises Dangereuses-Terre

Nom d'embarquement correct: Non réglementé
Division: Rien
Numéro d'identification: Rien
Groupe d'emballage: Rien

Transport aérien (ICAO/IATA)

Nom d'embarquement correct: Non réglementé
Division: Rien
Numéro d'identification: Rien
Groupe d'emballage: Rien

Transport maritime (IMO/IMDG)

Nom d'embarquement correct: Non réglementé
Division: Rien
Numéro d'identification: Rien
Groupe d'emballage: Rien

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Information sur la réglementation Canadienne

Statut LCPE LIS/LES: Tous les composants sont inscrits sur la liste intérieure des substances ou en sont exempts.

Information sur la réglementation des Etats Unis

État de l'inventaire TSCA 8 (b): Tous les composants sont répertoriés comme actifs ou sont exempts d'inscription dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act).

16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la précédente version dans les paragraphes:

Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la version précédente à la ou aux sections : 3, 13

Préparé par: Sécurité des Produits et Affaires Réglementaires

Date de sortie: 02/08/2021

DÉMENTI Les données ci-jointes sont fournies à titre d'information seulement et sont jugées dignes de foi. Toutefois, la société Henkel Corporation n'assume la responsabilité d'aucun résultat obtenu par des personnes dont elle ne contrôle pas les méthodes. Il incombe à l'utilisateur de déterminer si les produits Henkel ou les méthodes de production mentionnées dans le présent document conviennent à un usage particulier. Il lui incombe aussi de prendre les précautions nécessaires pour protéger les biens et les personnes contre tout risque qui pourrait se produire au cours de la manipulation et de l'utilisation de l'un ou l'autre des produits de Henkel Corporation. À la lumière de ce qui précède, la société Henkel Corporation décline toute responsabilité, tacite ou expresse, incluant mais ne se limitant pas à la garantie implicite de qualité marchande et de conception à une fin spécifique découlant de la vente ou de l'usage des produits de Henkel Corporation. Henkel Corporation décline aussi toute responsabilité pour tout dommage indirect, quel qu'il soit, y compris un manque à gagner.

Cette Fiche de Données de Sécurité a été générée en fonction du Règlement Canadien sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) et fournit des renseignements conformément à la loi Canadienne seulement. Aucune garantie ou représentation de quelque nature que ce soit n'est donnée en ce qui concerne les lois de fond ou d'exportation de toute autre juridiction ou pays. Veuillez confirmer que les informations fournies dans le présent document sont conformes à la législation sur l'exportation ou à toute autre loi de toute autre juridiction avant l'exportation. Veuillez contacter Henkel Product Safety and Regulatory Affairs pour une assistance supplémentaire.